LA CHAMBRE poursuit la discussion de la loi sur la propriété commerciale

La Chambre a repris hier matin la discussion du projet de loi sur la propriété commerciale.

Sur l'article premier, M. Henri Tasso soutient un contre-projet afin de revenir au texte voté par la Chambre.

MM. Cautru et Léon Bérard défendent les propositions de la commission du commerce.

Finalement, le contre-projet Tasso est repoussé par 337 voix contre 236.

Séance levée à 12 h. 10 jusqu'à 15 h.

LA PROTECTION DE LA CHICOREE

A la reprise, la Chambre adopte sans débat plusieurs projets, notamment **celui relatif au commerce de la chicorée**, celui portant approbation de la convention conclue le 7 novembre 1929 entre la France et la Belgique, et qui a pour objet de régler l'indemnisation des victimes civiles de la guerre ou de leurs ayants droit possédant les nationalités française et belge ; la proposition de M. Gonnet et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 12 de la loi du 17 avril 1919 sur le remploi des indemnités de dommages de guerre allouées aux communes ; la proposition de M. le général DE SAINT-JUST, député du Pas-de-Calais et plusieurs de ses collègues, ayant pour but **d'étendre aux racines et cossettes de chicorée les dispositions de l'article 6 de la loi du 1er décembre 1929 (loi du cadenas étendue au commerce des blés).**

LA PROPRIETE COMMERCIALE

On reprend la discussion du projet de loi sur la propriété commerciale.

M. Fernand Brun s'élève contre l'extension de la loi aux locaux accessoires, même, s'ils ne font l'objet d'un engagement verbal.

M. Piquemal soutient un amendement tendant à étendre le bénéfice de la loi à tous les locaux accessoires.

Cet amendement est **repoussé par 300 voix contre 227.** Le texte de la commission qui modifie l'article premier de la loi de 1926 est adopté. Il est ainisi conçu :

« Le renouvellement des baux à loyer des locaux et immeubles où s'exploite depuis au moins deux années, au moment de l'expiration de ces baux, un fonds de commerce ou d'industrie est régi par les règles ci-après qui s'appliqueront aux locaux accessoires loués par le même propriétaire ».

M. Ramadier propose une addition au texte tendant à refuser le bénéfice de la loi à des sociétés ayant établi dans des locaux des centres de ramassage de produits agricoles.

Cet amendement, combattu par M. Julien Durand, est adopté.

UN INCIDENT

A l'article 2, on adopte un amendement de M. Pernot.

On discute ensuite le texte de l'article 3 modifié par la commission, puis M. Beaugrand monte à la tribune pour exposer le point de vue communiste sur la propriété commerciale.

Tandis qu'il parle, deux ou trois hommes et une femme veulent manifester, mais ils sont rapidement expulsés.

M. DESOBLIN, **député du Nord,** de son banc, et M. Beaugrand mènent un tel tapage, que le président, s'efforce d'abord de les ramener au calme par le sourire. Il n'y parvient pas pour M. Beaugrand. Celui-ci est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

MM. Massimi, Henri Tasso, Hymans, Piquemal, présentent des observations contre le texte transactionnel de la commission et contre l'abus et l'offre des tiers.

M. Julien Durand déclare que les arbitres seront chargés de déterminer si l'offre est sincère.

M. Massimi insiste pour le vote de son amendement, qui tend à revenir au texte de la Chambre. Celui-ci est mis aux voix. Le président annonce qu'il est nécessaire de procéder à l'opération du pointage. La suite de la discussion est remise à ce matin 9 h. 30.

Le gouvernement demande la discussion immédiate de la proposition Léon Meyer, tendant à ouvrir un crédit de 300.000 francs pour concourir avec la Ville du Havre à l'érection d'une statue de la paix à l'entrée de ce port. La commission des finances donne un avis favorable. **Le projet est adopté.**

Séance levée à 19 heures ; séance à 22 heures pour la discussion du collectif, retour du Sénat.

UN MOTOCYCLISTE D'HÉNIN-LIÉTARD S'EST BLESSÉ DANS LA SOMME

Une dépêche d'Amiens nnnonce que M. Jen Weverberghe, 44 ans, métallurgiste, demeurant à Hénin-Liétard, traversant la commune de Beauval à motocyclette roulant à assez vive allure et s'étant engagé dans un virage, eut sa machine déportée. Elle alla heurter un camion de la Compagnie Lilloise des Moteurs et le motocycliste fut relevé aussitôt et transporté à l'hôpital de Doullens, où il a été placé en observation. On espère qu'il s'en tirera avec une simple commotion.

LE COLLECTIF devant le Sénat

Le Sénat a adopté, hier matin, le projet créant une rétribution spéciale à verser par les candidats au baccalauréat, au profit des universités, avant d'aborder la discussion du projet relatif au nouveau régime des actions à vote plural.

M. Dauthy, rapporteur, indique que les commissions intéressées ont accepté le principe d'un droit de vote spécial aux actions nominatives. Le rapporteur énumère ensuite toutes les modifications qui ont été apportées au texte en discussion par la commission de législation.

M. Coural propose dans un contre-projet la suppression totale des actions à vote plural. M. Porteu répond que la commission du commerce combattra ce contre-projet.

M. Rollin déclare que le gouvernement se rallie à l'ensemble des propositions faites par la commission.

M. Caillaux insiste pour la représentation des actionnaires.

La suite du débat est renvoyée à vendredi et la séance est levée à 12 h. 15.

M. ABEL GARDEY S'ÉLÈVE CONTRE LES DÉPENSES NOUVELLES

A 15 h. 10, on aborde la discussion du collectif. M. Abel Gardey, rapporteur, aborde l'examen de la situation de l'exercice 1930-1931. Il estime à deux milliards environ le déficit probable et en recherche les causes qui, selon lui, ne résident pas dans la crise économique, pas plus que dans les dégrèvements fiscaux. **C'est du côté des dépenses qu'il faut chercher les vraies causes du déficit, par suite à la fois du manque de rigueur de certaines évaluations de dépenses et de la facilité avec laquelle de nouveaux crédits ont été ouverts après le vote de la loi de finances.**

M. Abel Gardey, procédant ensuite à une analyse sommaire des dépenses supplémentaires de l'exercice 1930-1931, dont le montant total atteint 3 milliards environ, remarque que près de 1.400 millions proviennent d'insuffisance de dotations qui avaient été dénoncées par le Sénat. Le solde, soit 1.600 millions en chiffres ronds, résulte de crédits additionnels dont l'importance « enlève à l'acte budgétaire une partie de sa valeur ».

Le rapporteur général s'élève avec force contre la pratique abusive des crédits additionnels et souligne la nécessité absolue de rejeter toutes les dépenses nouvelles ou du moins de les différer jusqu'à l'examen du projet de budget suivant.

L'ENSEMBLE DU COLLECTIF VOTÉ PAR 291 VOIX CONTRE 22

On passe à la discussion des chapitres.

On rétablit, sur la demande de M. Riché, sous-secrétaire d'Etat de l'Air, les chapitres 3 et 4 de son ministère, qui comprennent des dépenses indispensables de chauffage et d'éclairage.

M. Hervey demande des explications sur l'augmentation de 80 millions au chapitre 66 des travaux publics. MM. Abel Gardey et Piétri lui répondent. Divers articles sont adoptés.

Le rétablissement de l'article 20, disjoint par la commission, et qui comporte la création d'un emploi de directeur général de régie financière pour les contributions directes, est adopté sur la demande du ministre du Budget, après un échange d'observations et le rejet **par 183 voix contre 111 de la demande de disjonction déposée par M. Abel Gardey.**

L'article 25, qui tend à relever le maximum des travaux complémentaires sur le premier établissement, est adopté après modification du maximum qui est fixé à un milliard 214 millions.

Les derniers articles du collectif sont ensuite adoptés. **L'ensemble est voté par 291 voix contre 22.**

LE « COLLECTIF DE JUIN »

On aborde ensuite la discussion du second collectif, dit « collectif de juin ». M. Gardey, rapporteur général, développant son rapport, fait observer que le ministère des Pensions demande à lui seul 596 millions, dont 300 millions sont destinés à couvrir l'insuffisance du crédit budgétaire pour l'allocation du combattant. Le ministère de l'Agriculture demande 210 millions, dont 150 pour l'électrification des campagnes. Ce cahier collectif montre que les évaluations budgétaires dans le budget de 1930-1931 ont été établies sans la rigueur désirable. Le rapporteur général insiste sur la nécessité de revenir aux saines pratiques qui permettent des évaluations budgétaires rigoureuses.

On passe à la discussion des articles.

Les premiers sont adoptés. A l'article 5, M. François Saint-Maur, rapporteur spécial, indique qu'il serait nécessaire pour diminuer à l'avenir les crédits supplémentaires de se montrer plus large dans les évaluations budgétaires, notamment en ce qui concerne le budget de la Légion d'honneur. Divers articles sont adoptés. **Les articles 12 et 13 sont disjoints.** Un amendement est déposé par MM. Barthou, Caillaux, Jénouvrier, Henri Roy, tendant à modifier l'article 88 de la loi du 30 décembre 1928 en vue de permettre le renouvellement des missions temporaires confiées aux membres du Parlement.

Sur intervention de M. Jeanneney, la disjonction est prononcée. L'amendement est renvoyé à la commission de législation.

Le projet est ensuite adopté par 274 voix contre 22.

L'interpellation de M. Lémery sur la réponse française à la proposition Hoover

On passe à la discussion de l'interpellation de M. Lémery, sur la réponse faite par le gouvernement à la proposition du président Hoover.

M. Lémery se dit d'abord frappé de la ressemblance d'atmosphère entre la séance d'aujourd'hui et celle de 1929, où l'on nous demandait de ratifier l'accord Mellon-Bérenger.

« Aujourd'hui, il faudrait, paraît-il, qu'avant le 1er juillet nous eussions accepté l'offre du président Hoover. Peu s'en est fallu même que le Sénat n'ait pas pu faire connaître son opinion. La précipitation de la négociation, l'effet de surprise, l'émotion qui s'est emparée du pays, nous ont donné la pénible impression que le Parlement délibérait sous une pression morale comme en 1929. Mais alors, les Etats-Unis nous prenaient à la gorge pour que nous payions, aujourd'hui ils nous somment de ne pas nous faire payer. »

L'orateur dit ensuite que la réponse française « ne satisfait personne, ni le président Hoover, ni ceux même qui l'ont approuvée à la Chambre, ni l'insatiable Allemagne ».

PAR 197 VOIX CONTRE 5 LE SÉNAT APPROUVE L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

MM. Millerand, de Jouvenel, le comte de Blois, Henri Merlin, se succèdent à la tribune, puis M. Flandin expose les négociations franco-américaines actuellement en cours.

Après les explications données par M. Pierre Laval, sur l'attitude du gouvernement, le Sénat, **par 197 voix contre 5, adopte un ordre du jour de M. Victor Bérard, aux termes duquel l'assemblée affirme une fois de plus son attachement au respect des contrats et des conventions internationaux et approuve les déclarations du gouvernement.**

LES SCANDALES POLITICO-FINANCIERS

Les absences de membres de la Commission d'enquête

La commission d'enquête s'est réunie sous la présidence de M. Louis Marin. A l'unanimité des présents, elle a décidé qu'une lettre sera, dès aujourd'hui, adressée à ceux de ses membres dont l'absence persistante aux séances retarde les enquêtes qu'elle entend poursuivre activement et jusqu'au bout. Il sera demandé aux intéressés de bien vouloir reprendre leur assiduité ou de remettre leur démission en vue de leur remplacement.

La commission a ensuite entendu, sur l'affaire de l'hôtel d'Albe, M. Villard, directeur du budget au ministère des Finances.

M. Villard a exposé comment était organisé pour les offices en général et plus particulièrement pour l'office du tourisme, le contrôle des dépenses engagées.

L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME

La commission a ensuite entendu M. Fernand David, président du conseil d'administration de l'Office national du tourisme.

M. Fernand David a exposé qu'il était depuis quinze ans, à titre bénévole, président de l'Office national du tourisme. Il a indiqué les mesures prises jusqu'ici pour organiser le tourisme en France. Il a montré que, dans l'esprit de ses promoteurs, l'Office du tourisme devait réaliser l'entente de toutes les puissances touristiques françaises : réseaux de chemins de fer, Compagnies de navigation, syndicats d'initiative, organisations hôtelières, etc.

plus de douleurs grâce à Aspro
voir dernière page

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 1er juillet 1931

Soleil : Lever à 3 heures 52 ; coucher à 19 heures 56.

Lune : Lever à 21 heures 42 ; coucher à 4 heures 37.

Aujourd'hui : St-Thierry. Demain : Visitation.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 30 juin 1931, à 18 h. :

Baromètre 765 m/m : 1 m/m 7 baisse depuis la veille à 18 heures.

Thermomètre : Fronde 20°2 ; Minima 11° ; Maxima 23°.

Etat hygrométrique 60 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : néant ; Direction du vent : Est ; Force : modérée ; Direction des nuages : néant, Etat du ciel pur.

Temps probable pour aujourd'hui : doux beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Beau temps, ciel peu nuageux ; vent du secteur Nord-Est, 3 à 5 mètres ; Maximum de température en hausse de 2 à 3 degrés sur la veille.

Importante réunion agricole à Steenvoorde

Les membres de la Chambre d'Agriculture et les présidents et vice-présidents des sociétés d'agriculture de l'arrondissement de *Dunkerque* et d'*Hazebrouck* se sont réunis, à *Steenvoorde*, pour étudier les réformes à apporter au fonctionnement du compte ouvert et de la zone extérieure.

LES IMPORTATIONS DE BLÉ

En raison des importations massives de blé étranger par des marchands, ils ont décidé d'attirer l'attention des pouvoirs publics *sur le fait que le blé étranger ainsi livré aux meuneries, par une voie détournée, comme blé français, n'est pas compris dans le pourcentage des blés étrangers autorisés, et de demander que la zone de compte ouvert soit limitée à une bande de terrain de 500 à 1.000 mètres, partant de la frontière, et que la circulation des marchandises accompagnées d'un passant soit autorisée sur les chemins mitoyens.*

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'assemblée a adopté un vœu concernant l'enseignement agricole dans les communes rurales. Il réclame la formation des instituteurs pour les milieux ruraux et leur stabilité, la prolongation de la scolarité de 13 à 14 ans, et la création d'un certificat d'études complémentaires agricoles.

CONCOURS DE JUMENTS POULINIÈRES ET DE POULICHES DE GROS TRAIT

Il est rappelé aux éleveurs que trois concours départementaux de juments poulinières et de pouliches de gros trait, âgées de 3 ans, auront lieu en 1931 :

1. *A Berlaimont.* — Le samedi 11 juillet, pour les animaux des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai ;

2. *A Bourbourg.* — Le mercredi 15 juillet, pour les animaux de l'arrondissement de Dunkerque (arrondissement de Dunkerque et ancien arrondissement d'Hazebrouck fusionnés) ;

3. *A Valenciennes.* — Le samedi 18 juillet, pour les animaux des arrondissements de Valenciennes, de Lille et de Douai.

Les demandes d'admission à ces concours, contenant les signalements très complets des animaux et accompagnées des autres pièces exigées, dûment régularisées, devront être déposées à la Mairie de *Berlaimont*, avant le 6 juillet ; à la Marie de *Bourbourg*, avant le 10 juillet ; à la Mairie de *Valenciennes*, avant le 13 juillet.

Les demandes d'admission devront parvenir au Comité d'Organisation du Salon de la Machine agricole, 38, rue de Châteaudun, à Paris (9e), au plus tard le 15 juillet 1931. En même temps que le Salon de la Machine agricole, aura lieu une Foire Nationale de Semences.

LE ROI GEORGE REPRÉSENTÉ A L'INAUGURATION DU MONUMENT DE M. STRESEMANN

On annonce à Berlin que le premier ministre de Grande-Bretagne aurait fait savoir au comité allemand pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. Stresemann, que le roi George sera représenté, samedi prochain, à Mayence, lors de l'inauguration du monument.

UN MAÇON ÉCRASÉ PAR UNE PORTE DE 900 KILOS A PETITE-SYNTHE

La laborieuse population de Petite-Synthe vient d'être éprouvée par un accident mortel.

Dans la journée d'hier, vers 9 heures, on procédait, à la Société Générale des Huiles de Pétrole, au démontage d'une porte qui ne pesait pas moins de neuf cents kilos, quand l'énorme panneau s'inclina soudainement et s'abattit sur l'un des trois hommes qui étaient désignés à cet ouvrage.

Les chauffeur et mécanicien, qui aidaient le maçon, M. Dedeker, eurent juste le temps de se jeter sur le côté, mais il n'en fut point de même du malheureux maçon, qui reçut cette énorme charge sur lui.

Il fut presque aussitôt dégagé et transporté chez lui, où le docteur Lefebvre, qui était accouru à son chevet, ne cacha point l'extrême gravité de l'état du blessé. A la suite d'une hémorragie interne, il rendait le dernier soupir, à 4 heures du matin.

Le défunt était âgé de 66 ans. Il travaillait pour le compte de la Société des Huiles de Pétrole depuis quarante-quatre années et devait, sous peu de temps, être admis au bénéfice de la caisse de retraite.

M. Dedeker était le beau-frère de M. Naessens, adjoint au maire de Coudekerque-Branche.

UN AVION S'EST ABATTU A EMERCHICOURT

Mardi matin, à la première heure, un groupe de neuf avions quittait Strasbourg, pour le Tour de France.

Par suite de difficultés de moteur, l'un des pilotes se dirigea vers LA BRAYELLE, pour faire visiter son appareil.

Vers six heures, survolant EMERCHICOURT, à 18 kilomètres de DOUAI, l'appareil, par suite d'une perte de vitesse, s'est écrasé dans une pâture.

Le capitaine qui pilotait cet avion n'a, heureusement, été que peu grièvement blessé.

BACCALAURÉAT

JURY 1 et JURY 2 : Institut de Physique, 50, rue Gauthier-de-Chatillon. — JURY 3 : 13, place Philippe-Lebon.

ANCIEN REGIME. — Sont admis à subir les épreuves orales :

Le jeudi 9 juillet, à 8 heures. — JURY 3 : Favreux Jean, Dailliet Gilberte, Laurent Gisèle.

1re SÉRIE B. — Sont admis à subir les épreuves orales :

Le lundi 6 juillet, à 8 heures. — JURY 1 : Asses Jean, Berliawski Isal, Bonithon Jacques, Cassigneul Joseph, Dernoncourt André, Feulie Gaston, François Carlos, Galand Jean, Hirsch Pierre, Jonquères Jacques, Riasanoff Ysevolod. — JURY 2 : Courtay Yvonne, Crousse Georgette, Daux Simone, Knecht Jacqueline, Fournier Marie, Laurent Flore, Leclercq Andrée, Lefebvre Rolande, Plaisant Renée, Rochas Simone, Bauderlique Lucy. — JURY 3 : Barbaut Violette, Kieken Renée, Playter Carmen, Sadoine Hélène, Ages Gaspard, Aubin Paul, Aunay Jean, Bastien Michel, Bavay Joseph, Boucly Guy, Boulinguez Fernande.

Le lundi 6 juillet, à 14 heures. — JURY 1 : Ruelle Robert, Siegl Gabriel, Van Acker Robert, Wallard Daniel, Quagebeur Robert, Béghin Denise, Bourdon Edith, Bourguelle Yves, Bouriez Jean, Caboche Georges, Cacheux Paule, Carpentier Henri. — JURY 2 : Bastin Raymond, Charles Daniel, Clef André, Constant Francine, Corbeil Maurice, Courrèges Solange, Danel Emile, Daveloose Werner, Debaisieux Suzanne, Debuisson Jean, Deconninck Robert, Degand Fernande. — JURY 3 : Delonckere Jean, Delecroix Jean, Delespierre René, Demulière Suzanne, Depoers René, Desmets Claire, Deswarte André, Destres Jean, Dionnet Olga, Dobigies André, Drocourt Camille, Eeckman Jean.

Le mardi 7 juillet, à 8 heures. — JURY 1 : Filbien Georges, Forgeot Jean, Grousselle Robert, Gruson Madeleine, Hache Alfred, Haynau Roger, Helfer Eugène, Hennebelle Marie, Herrebaut Léonce, Hirt Jenny, Hude André. — JURY 2 : Dupuis Nelson, Jacquemelle Théophile, Jaeger René, Jegou Yvon, Jourdain Jean, Laborne Jacques, Laloux Pierre, Lamote Marcel, Landry Robert, Le Baill René, Lebecque Charles. — JURY 3 : Kutzler Colbert, Lebion Robert, Leclercq Alfred, Leduc René, Lefebvre Jean, Legrand Madeleine, Lenoir Maurice, Lepers Jean, Lieuze Roger, Lolseaux Jean, Longatte Jean.

Le mardi 7 juillet, à 14 heures. — JURY 1 : Lefebvre Marcel, Lonnoy Gaston, Lotigies Michel, Maerten Marceau, Malezieux Téot, Marie Marcel, Marie Saint-Germain Roger, Martin Jean, Masseils Etienne, Messean Etienne, Mollet Frantz, Mullet Denise. — JURY 2 : Lesoil Maurice, L'Herbier Geneviève, Lowartz Robert, Mollet Robert, Nollen Louise, Paris Léon, Pelerlaux Suzanne, Pinhède Jeannine, Potencier André, Ragons Charles, Remy René, Renard Ambroise. — JURY 3 : Renotte Pierre, Rivière Robert, Roger Maurice, Rouselle Paul, Saloppe Jean, Spreux Maxime, Surmont Jean, Taquet Alice, Thibaux Edouard, Tourtois Serge, Vanacker Edmond, Vasseur Daniel.

Le mercredi 8 juillet, à 8 heures. — JURY 1 : Bertrand Gérard, Briatte Philippe Charvet Gérard, Dufour Jean, Gaveau Ernest, Jalain Marie, Manier Jean, Monory, Maurice, Sanson Henri, Torty-Droulers Auguste, Baudson Robert. — JURY 2 : Azambre Michel, Perrin Marie, Pluchard Raymond, Rouget Louis, Servault Victoire, Vandenbroucke René, Coquerelle Roger, Debray Renée, Delambre Robert, Delcambre Paul, Gonthiez France. — JURY 3 : Gouedard Pierre, Jouane Louis, Leleu Maurice, Lemaire Odette, Mantel Jean, Méresse Germaine, Merlin René, Pagnen Paul, Pauchet Pierre, Petit Thérèse, Morel Renée.

Le mercredi 8 juillet, à 14 heures. — JURY 1 : Piette Maurice, Poignant Robert, Salomé Victor, Sannier Hippolyte, Sellier Fernand, Testu Charlotte, Trancart Odette, Vaquez Renée, Remy André, Baron Pierre, Bournel Jean, Genesseau Marguerite. — JURY 2 : Bouriez Georges, Cailliez Simone, Colin Jean, Fleury Jacques, Fouchat Pierre, Janon Lucien, Jeaunatre Louis, Laffineur Georges, Lefort Rolande, Legros Roger, Limbour Françoise, Merciar Henri. — JURY 3 : Lehmann André, Vaesken Gisèle, De Helin René, De Valicourt Agnès, Gallios Pierre, Vassard Pierre, Moissonniar Marie, Noailles Pierre, Petitjean Pierre, Rigaux André, Rouyer René, Staub Marie.

Le jeudi 9 juillet, à 8 heures. — JURY 1 : Bennel Antoine, Boinet Bernard, Bréard Camille, Caillavet Marie, Chevallier Robert, Dapremont Jean, Dartevert Marie, Dedun Henri, Dubos Marcel, Edmond Charles, Fournier Jean. — JURY 2 : Giral René, Hediart Pierre, Hermann Georges, Journeux Jeanne, Lerouge Marcel Macadre Bernard, Masse Armand, Paradis Lucien, Paule Jeanne, Pecquignot Marcel, Schaeffer Michel. — JURY 3 : Schmitt Cécile, Alexandre Suzanne, Bacrot André, Bellet Paul, Bellot Gillatte, Blard Suzanne, Boitel Jean, Bouvelle Marie.

Le jeudi 9 juillet, à 14 heures. — JURY 1 : Boyer Jean, Coucy René, Coulon Michel, Delcroix Raymond, Delmotte Gaston, Diers Alfred, Duyme Georges, Gournay Pierre, Grenez Adrien, Huclier Henri. JURY 2 : Leroy Edouard, Mequin Léon, Petron Collette, Rivet Joseph, Welli Jules, Lemaire Raymond, Thomas Jean, Thonin Eugène, Galtier Théodore. — JURY 3 : Lemoine Claire, Pelade Jacques, Pentier Herminie, Ampenoff Nonna, Chmoutin Alexandra, De Fautereau Marie, Lefebvre Pierre, Playfair Alexandre, Zonco Aldo.

Les candidats non admissibles aux épreuves orales qui désirent obtenir communication de leurs notes sont priés d'adresser à M. le Doyen de la Faculté des Sciences une demande accompagnée d'une enveloppe timbrée à leur adresse.

BACCALAURÉATS. — Les candidats ajournés ont toute facilité pour réparer leur échec, grâce au cours de vacances de l'**ECOLE D'ARTOIS, de Berck-Plage.**

Maison spéciale pour jeunes filles : 22, rue de l'Hôpital.

Maison spéciale pour jeunes gens : 37, rue de Rotschild.

"BISCOTTES DELIS"
La meilleure Biscuiterie Excelsior
Les réclamer 112, Bd Montebello, Lille

LE CONFLIT DU TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING

(Suite de la première page)

» La commission administrative a décidé qu'une semaine de solidarité serait organisée dans toute la France et commencerait le samedi 4 juillet. Les unions départementales, les unions locales, les syndicats devront prendre les dispositions utiles pour informer l'opinion publique pour que celle-ci manifeste elle aussi par son obole son sentiment et sa sympathie aux ouvrières et ouvriers du textile du Nord. Toute initiative est laissée aux organisations, qui agiront selon les coutumes établies, qui informeront par affiches, par banderolles ou par meetings ou tout autre moyen de publicité, la date, les lieux ou les méthodes de perception qui seront décidés pour la Semaine nationale devant débuter le 4 juillet, jour de solidarité nationale. La Confédération générale du travail fait appel à l'effort et au dévouement de tous ses membres. Il faut qu'ils donnent l'exemple par leur activité et par leur geste de solidarité ».

TRIBUNAL MILITAIRE DE LILLE

AUDIENCE DU 30 JUIN

Voies de fait. — Le 27 mars 1931, vers 15 h., un détachement du 43e R. I. arrivait au cantonnement de Marchiennes-Ville. Vers 18 h., le caporal C... eut une discussion avec le soldat R..., au sujet du repas du soir. R... dit au gradé : « Tu n'es qu'un égoïste, tu ne t'occupes que de toi ; tu as de la veine d'avoir des sardines, si tu es un homme, tu n'as qu'à venir le long du canal, je t'en foutrai plein la g... » — Le caporal, piqué au vif, riposta et les deux militaires en vinrent aux mains. R... porta un coup de poing au visage de son supérieur, et celui-ci riposta.

Tous deux comparaissaient hier, devant le tribunal militaire. Après l'audition de nombreux témoins, le commissaire du gouvernement requit contre R... une peine d'autant plus ferme, qu'il était le seul coupable, le caporal ayant été provoqué. Il demanda l'acquittement de ce dernier.

Après plaidoiries de Me Bodvin, pour le caporal, et de Me David, pour R..., le premier a été acquitté ; le second, condamné à 7 mois d'emprisonnement.

Désertion en temps de paix. — Debray Raymond, soldat de 2e classe au 1er R. I., manquait à l'appel du matin, le 19 mai 1931. Il resta illégalement absent jusqu'au 26 mai, date de son arrestation à Jeumont, par la gendarmerie de cette localité. — Trois mois de prison avec sursis (Me Bodvin).

Refus d'obéissance. — Le 10 mai 1931, vers 11 h., à Sedan, le soldat de 2e cl. Lévy, du 12e chasseurs à cheval, reçut de son brigadier l'ordre d'exécuter une corvée de nettoyage du casernement.

Ayant refusé à plusieurs reprises, Lévy, poursuivi pour refus d'obéissance a été condamné à cinq mois de prison (Me Bodvin).

Affaires diverses. — Un mois de prison à Jean Tahon, du recrutement de Valenciennes, pour insoumission (Me Bodvin).

— Trois mois et un jour, avec sursis, à Vanimchoot Gustave, soldat de 2e cl., pour vol d'une montre avec effraction au préjudice d'un de ses camarades, (Me Bodvin).

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 8-51) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

FEUILLETS ROUBAISIENS

KÉPIS

Nos sergents de ville viennent d'être dotés d'un nouveau képi, tout neuf, rigide et flamboyant, en un mot, d'un couvre-chef parfait.

Ce n'était pas trop tôt, dira la foule anonyme, qui n'aura pas tort, car les képis soupies, dont la visière était croquée, la plupart du temps, n'habillaient pas leur homme, avec la distinction désirable.

Nos gardiens de la paix, en fait de képis, ne devront plus rien à leurs camarades de Lille ou de Tourcoing, dont l'habillement passait, depuis longtemps, pour être plus correct.

L'information faite, et puisque nous sommes dans le chapitre des képis, peut-être ne serait-il pas déplacé de faire quelques suggestions, concernant les coiffures des agents spécialement attachés à la circulation ?

Pourquoi ne leur octroie-t-on pas un képi blanc, qui présenterait le double avantage, d'être moins chaud — chacun connaît les propriétés de la couleur blanche — et d'attirer plus facilement l'attention des usagers de la route ?

Le képi blanc a été essayé dans maintes villes, où il a donné des résultats concluants et fut conservé. En certains endroits, même, on a coiffé les agents de casques coloniaux, de képis garnis de lampes électriques, on les a munis de brassards. Toutes ces tentatives ont même réussi à exercer la verve des caricaturistes. Elles étaient exagérées.

Dans notre ville, toujours à l'avant-garde du progrès, on s'étonne que la chose n'ait pas encore été faite.

D'autre part, sans vouloir de mal au bâton blanc, qui offre de multiples avantages, nous croyons qu'il serait heureusement remplacé par les gants blancs.

Tout ceci n'est qu'une suggestion qui ne peut peut-être pas, pour de multiples raisons, entrer dans le domaine des réalisations pratiques. — J. D.

HALLE PLIPO : le kilo très bon beurre, 17.50 ; extra, 18.50 et 19.50 ; délicieux petits jambons, 24 ; Mise en vente de fromages, prix très avantageux.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 26 JUIN

Habitations à bon marché, loi Loucheur. — Conformément à son règlement particulier, approuvé par décision ministérielle du 25 mars 1929, la Chambre de Commerce a accordé des subventions à neuf nouveaux bénéficiaires de la loi Loucheur.

Consulat du Brésil. — M. le préfet du Nord a fait connaître à la Chambre de Commerce qu'en conformité d'une décision prise par le gouvernement brésilien, les consulats du Brésil à Lille et à Roubaix ont été supprimés.

Consulat de Tchécoslovaquie. — M. le préfet du Nord a annoncé à la Chambre de Commerce que M. Joseph Sust vient d'être nommé consul de Tchécoslovaquie à Lille, en remplacement de M. Netousek, appelé à d'autres fonctions.

Relations commerciales avec le Chili. — La Chambre de Commerce, comme suite à sa correspondance antérieure avec M. le ministre du Commerce, a pris connaissance avec satisfaction de la communication de celui-ci sur l'accord qui vient d'être conclu entre la France et le chili. Cet accord maintient en faveur des articles textiles le bénéfice des droits de 1928 ; ils sont ainsi exempts des majorations édictées depuis cette date.

Le travail en double équipe pour les femmes et les enfants. — La Chambre de Commerce a adopté les conclusions d'un rapport de sa commission du Travail, dressé par celle-ci, pour répondre à l'envoi par M. le préfet du Nord, d'un projet de rapport du comité départemental du Travail, sur le travail à double équipe des femmes et des enfants.

Après une étude très minutieuse du travail du comité départemental du Travail et après s'être livrée à une enquête très poussée auprès de tous les groupements intéressés, la commission avait résumé ses observations, et concluait :

« La Chambre de Commerce de Roubaix, fidèle à sa tradition de large compréhension d'une réglementation humaine du travail, se déclare favorable au principe de l'interdiction du travail à double équipe, pour les femmes et les enfants, sous la réserve d'exceptions et de dérogations à prévoir dans le cas d'industries saisonnières ; mais demande le maintien du « statu quo » tant que des accords internationaux n'auront pas placé tous les pays concurrents sur le pied d'égalité à ce point de vue. »

Législation sur la fabrication de la bière. — La Chambre de Commerce a adopté les conclusions d'un rapport présenté par M. Léon Delcourt qui, après avoir étudié la situation actuelle de la brasserie et les menaces qui pèsent sur cette industrie, par suite de la campagne menée depuis un certain temps pour lui faire supporter les déconvenues subies par les agriculteurs intéressés, par suite de la surproduction de 1929, des intempéries de 1930, et en raison de la crise générale actuelle dont souffrent plus ou moins toutes les branches de l'économie nationale, a étudié les répercussions probables des propositions de loi Boret et Charlot.

Elle a, en conséquence, émis le vœu suivant : « Que soit maintenue purement et simplement la législation actuelle sur la bière ; que soient repoussées, d'autre part, toutes primes à la culture qui seraient à charge de la brasserie. »

Modifications à la législation des faillites. — Ayant étudié une délibération de la Chambre de Commerce de Valence, par laquelle cette Compagnie demandait le retour à la loi du 2 juillet 1919, sur le règlement transactionnel, la Chambre de Commerce émet le vœu que la demande de la Chambre de Commerce de Valence ne soit pas prise en considération et que les articles 437 et suivants du Code de Commerce, réglant la procédure des faillites, ne soient pas modifiés dans leurs dispositions fondamentales.

Tramways E. L. R. T. : Lignes de Roubaix à Wattrelos et de Leers à Roncq. — La Chambre de Commerce a donné un avis favorable au doublement de la voie de la ligne B, entre la rue Traversière et la place de Wattrelos, ainsi qu'à un nouveau tracé de la courbe de la ligne de Leers à Roncq, au carrefour des rues Carnot et Pierre-Catteau, à Wattrelos.

Ces transformations faciliteront le service des tramways, en même temps qu'elles amélioreront la circulation routière.

Par contre, la Chambre de Commerce a fait des réserves sur un projet connexe, tendant à doubler la voie de la ligne B, entre la place Nadaud et la rue Léon-Allart, à Roubaix. La nouvelle voie serait placée, en effet, dans la partie gauche (en allant vers Wattrelos). Sa présence gênerait la circulation dans cette moitié de la rue et empêcherait tout stationnement sur deux cents mètres, pour une moitié de la Grande-Rue.

Considérant la gêne qui en résulterait pour les riverains et la dépréciation des propriétés, la Chambre de Commerce estime qu'un tel genre de tracé devrait être évité dans toute la mesure du possible.

Pour cela, il y a lieu d'étudier, dans

FEUILLETON DU 1er JUILLET 1931. — N. 4.

Le Spectre du Passé

par Guy de Lusignères

Résumé des précédents feuilletons

Orpheline, la très belle Rolande de Pierrefau villégiature à Saint-Raphaël en compagnie de sa tante, la marquise de Pierrefau.

La beauté de la jeune fille, étrange et orientale, lui attire les hommages de nombreux jeunes gens dont le plus empressé est le riche Paul Fadin, mais Rolande déclare à ce soupirant qu'elle ne l'aime pas et ne l'aimera jamais.

Arrivé à Saint-Raphaël, venant du Maroc où il a vaillamment combattu, un jeune capitaine de chasseurs d'Afrique. Il est beau, distingué, élégant. Sur le livre de l'Hôtel Impérial où il descend, il s'inscrit sous le nom de baron Henri de Lussan.

Un grand bal est donné dans les salons de l'Hôtel Impérial, le jeune officier est présenté à Mlle de Pierrefau, qui semble éprouver pour lui une vive sympathie.

— Y étiez-vous déjà ? riposta Fadin avec plus d'à-propos que de courtoisie.

Mme de Lux, qui faisait passer sa petite-fille pour sa fille et se teignait abondamment, goûta peu l'esprit de Fadin et, mortifiée, s'en fut promener sa pluie sur le jardin dans un salon voisin.

— Encore une douairière qui veut se faire passer pour une première communiante, dit Paul Fadin en riant. Et voici d'antiques moukères qui arrivent... Vous arrivez du Maroc, m'a dit M. Vouret, vous allez pouvoir me dire si ces dames — qui sont d'honnêtes femmes certainement — ont choisi des costumes respectables ou des tenues réservées là-bas aux courtisanes.

— Elles sont plus dévoilées que les pires hétaïres, répondit le baron en s'animant un peu et je crois bien que leur travesti est rempli d'anachronismes. Mais je vous documenterais mal sur la question car je vis surtout dans le désert...

Une idée traversa la pensée de Fadin. D'un air négligent, mais sans quitter des yeux Lussan, il dit :

— Mon oncle, le général de Romecourt, a beaucoup écrit sur le Maroc y étant allé dans sa jeunesse. Il faudrait que je vous présente, il aime toujours causer du désert avec les militaires qui en reviennent.

C'était exact et Fadin se félicita de s'être rappelé aussi à propos que le général était allé là-bas car Lussan avait subitement blêmi et son interlocuteur vit que sa main se crispait sur le rebord d'une table.

« Toi, mon bonhomme, pensa Paul, ton cas n'est pas catholique... et tu peux être sûr que je vais m'empresser de te confronter avec mon cher oncle, qui aura vite fait de te démasquer, militaire de fantaisie ! »

Mais Lussan avait repris son sang-froid et disait, très calme.

— Vous êtes le neveu du général... de... Romecourt ?

— Oui. Je ne le vois pas très souvent, car sa compagnie est austère. C'est une sorte d'ascète militaire. Il a un regard pénétrant qui vous fouille l'âme... Du reste, il s'y connaît en hommes.

Mais, à son grand dépit, Lussan ne parut pas atteint pas cette description et, subitement, la farandole versicolore, rieuse, emportée, éblouissante, pénétra dans le fumoir, enveloppa dans ses remous soyeux les deux jeunes gens, entraina vers le bal les douairières affolées et les vieux messieurs outragés. Lussan se trouva séparé de Fadin et Paul, presque sans savoir comment, fut emporté jusqu'à la table où Mlle de Pierrefau était restée près de sa tante.

— Majesté, faites-moi la faveur d'un boston... oui l'antique boston qui se danse sur n'importe quel rythme !

Antinéa se leva et Fadin l'entraina dans ses bras, sur son cœur, disant :

— Je ne prétends pas danser aussi bien que le baron de Lussan, notre brillant héros, mais j'espère que vous m'excusez ?

La jeune fille se mit à rire en disant :

— Méchant, si vous reconnaissez que c'est un excellent danseur, pourquoi me l'avez-vous enlevé tout à l'heure ? Oui oui, en l'emmenant dans le fumoir ?

— Nous avions à causer, chère Mademoiselle...

— Il est très bien... n'est-ce pas ? risqua doucement Mlle de Pierrefau, incapable de résister soudain au désir de parler du baron.

— Mais oui, très bien, riposta Fadin avec désinvolture. Une allure, un chic, une séduction ! Je n'ai jamais vu un aventurier aussi réussi.

— Fadin !

— Prenez garde, ô colombe fascinée par le vautour, répliqua Fadin en riant légèrement, le ratastquouère est une plante qui croit abondamment sur la Côte d'Azur !

— Ne soyez pas méchant, ne calomniez personne ! A propos, c'est demain que vous nous quittez ? interrogea Mlle de Pierrefau, soulignant naïvement son désir que Paul s'en allât.

— Je ne pars plus ! répondit Fadin avec décision.

— Ah ! s'exclama Mlle de Pierrefau, et son ton trahissait ingénument un réel désappointement, vous avez donc changé d'avis, pourquoi ?

Le jeune homme ne releva pas l'exclamation, mais quand Rolande, la farandole étant finie, fut sur le point de quitter Fadin, celui-ci murmura à son oreille :

— Je reste... pour vous défendre !

II

OU FADIN DISPOSE SES BATTERIES

La villa Mystérieuse occupait un petit amphithéâtre de rochers rouges, au bord de la mer bleue, dans l'Estérel, non loin de Cannes.

De son vrai nom, elle s'appelait prosaïquement « la villa Augustine » ; mais on ne l'appelait que la « Mystérieuse » à cause d'une tragédie célèbre qui avait ensanglanté les murs de la demeure.

Du reste, la maison avait naturellement un aspect dramatique. Peinte de rouge sombre, sur le fond pourpré des rochers, on l'apercevait de la route au travers de nombreux cyprès funèbres et le jardin lui-même semblait voué à la couleur du feu car, entre les arbres sombres, on ne voyait que des géraniums écarlates et des bignonias vifs s'accrochant aux cyprès.

Il faut bien dire qu'avant le meurtre commis, la villa Augustine avait déjà cette apparence tragique. C'était même ce qui avait séduit la Llaura, une fameuse comédienne espagnole, venue un hiver cacher dans ce site sauvage un chagrin d'amour.

Uen amie dévouée l'accompagnait et les deux femmes vivaient très retirées. On voyait l'actrice errer dans le jardin, toujours vêtue de noir et couverte de joyaux fastueux.

Or, une nuit, des noctambules passant en automobile sur la Corniche d'Or, avaient entendu des cris lamentables. Impressionnés, ils s'étaient arrêtés et, se rendant compte que les affreuses clameurs venaient de la villa, ils enfoncèrent la porte du jardin et pénétrèrent dans la chambre.

Les cris s'étaient tus quand, surgissant d'un placard où, épouvantée, elle s'était cachée, l'amie raconta que des bandits avaient pénétré dans la villa. Dans le grand salon, quand ils eurent allumé l'électricité, ils aperçurent la comédienne, la tête broyée à coups de marteau, sauvagement défigurée et qui, dans une lutte désespérée, avait répandu son sang sur les murs et les meubles de cette pièce. La fenêtre était grande ouverte et les joyaux avaient disparu.

Le crime fit grand bruit dans la région. Mais on ne trouva pas les assassins et l'amie, en deuil, quitta la villa devenue mystérieuse.

Or, deux ans plus tard, la vérité éclata comme un coup de tonnerre. On venait de découvrir que l'amie fidèle et inconsolable était en réalité un homme qui, habillé en femme, avait réussi à capter la confiance de l'Espagnole et l'avait ensuite assassinée pour lui dérober ses bijoux. C'était en cherchant à les écouler qu'on l'avait pincé. Six mois plus tard, il expiait sur l'échafaud, et la villa, bien que le mystère fût éclairci, continua de porter son surnom de Mystérieuse.

Mais, tandis qu'on ne trouvait guère à la louer à cause de son renom sinistre, les hivernants recherchaient beaucoup au contraire « Le Bungalow ».

C'était un petit pavillon, situé dans le verger d'orangers de la villa. Avec sa terrasse couverte, envahie par l'héliotrope, les bignonias et les plumbagos, c'était un délicieux asile, dominant les orangers en fleurs et en fruits et les amandiers frissonnants.

Ce matin-là, dans le salon, tendu d'une toile de Jouy galante où des bergers poudrés adoraient des bergères, on aurait pu voir, austère comme un patriarche et sévère comme un juge, un vieillard qui, assis devant un frivole bonheur-du-jour, écrivait une lettre.

C'était le général de Romecourt.

Cet homme que son neveu qualifiait « d'ascète militaire » détonnait dans ce cadre amoureux, comme un cilice dans une corbeille de noces. Mais il s'en inquiétait fort peu, ayant loué le Bungalow à cause de sa situation paisible et retirée et de la vue adorable qui s'étendait sur la mer chargée d'azur.

Ayant signé sa lettre d'un paraphe qui ne badinait pas, bref comme un coup de cravache, le vieillard se rejetant un peu en arrière la relut :

A Monsieur Paul Fadin,
Impérial Hôtel,
Saint-Raphaël.

« Mon cher enfant. — Je suis très heureux de recevoir de tes nouvelles et d'apprendre que tu éprouves le désir de me voir. Je crois également lire entre les lignes de ta lettre que tu désires faire visiter à tes amis de l'Impérial cette « villa Mystérieuse » qui fascine si sottement les imaginations. Bien que je sois opposé à ces sortes de curiosités malsaines, je t'autorise à y amener tes névrosés samedi prochain dans l'après-midi.

» Tu me dis aussi — et c'est plus intéressant — que tu connais à Saint-Raphaël un jeune militaire qui arrive du Maroc et serait « heureux de s'entretenir avec moi des questions marocaines et de me demander mon avis sur certains points délicats. » Je présume que les termes que tu as employés dans ta lettre, et que je reproduis fidèlement, ont été calculés pour me flatter. Mais comme il se trouve que j'aurai le plus grand plaisir à causer du Maroc avec un militaire revenant de là-bas, tu peux me le présenter.

» A samedi donc, mon cher enfant et bien cordialement à toi.

« De ROMECOURT. »

(A suivre)